

**S E N A T**

---

JANVIER 1961

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE  
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION**

**Mercredi 18 janvier 1961.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Bloch-Lainé, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, sur les possibilités pour la Caisse des dépôts et consignations de faire face en 1961 aux demandes de prêts émanant des collectivités locales, compte tenu du niveau des crédits de subvention inscrits à des titres divers dans le budget.

M. Bloch-Lainé a fait observer, en préambule, que le domaine des investissements aux collectivités locales était un de ceux où les prévisions étaient malaisées ; il a ensuite souligné que les crédits dont disposeront en 1961 les différents ministères techniques sont en augmentation sensible. Parallèlement, les demandes de prêts formulées à la Caisse des dépôts et consignations seront, pour 1961, de l'ordre de 2.340 millions de nouveaux francs, supérieures de 400 millions de nouveaux

francs environ à celles de l'an passé. Il y a lieu de prévoir, en particulier, une augmentation des prêts de 25 millions de nouveaux francs pour les logements, de 60 millions de nouveaux francs pour les équipements ruraux, de 80 millions de nouveaux francs pour les équipements sanitaires, de 250 millions de nouveaux francs pour l'infrastructure départementale et communale et de 5 millions de nouveaux francs pour les bâtiments des services publics. Par ailleurs, le concours apporté par la Caisse des dépôts et consignations à l'équipement de l'Algérie est de l'ordre de 110 millions de nouveaux francs.

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignation a souligné que, pour deux catégories d'opérations non subventionnées, les crédits sont susceptibles d'être diminués : les constructions scolaires et la voirie.

Les capitaux confiés à la Caisse des dépôts et consignations provenant des Caisses d'épargne pourront être partiellement relayés par les capitaux provenant du Fonds unifié des collectivités locales, qui a émis des emprunts à un rythme satisfaisant. La Caisse des dépôts souffre d'être à peu près le seul banquier des collectivités locales et d'avoir à exercer une fonction sélective, afin d'adapter les ressources disponibles aux demandes. Il y a là un élément de puissance qui la gêne plutôt qu'il ne la sert.

Concernant les travaux des collectivités locales, il reste à faire des progrès dans le sens d'une certaine programmation. Il serait bon, en particulier, de déterminer des zones à industrialiser par priorité. Le directeur général a annoncé l'installation en province de délégués pour déconcentrer le fonctionnement de la Caisse. Puis il a répondu aux questions qui lui ont été posées, notamment par :

— Mlle Rapuzzi, sur la diminution du taux d'intérêt servi aux épargnants, sur la durée des prêts consentis aux collectivités locales, sur la réduction du montant des prêts au titre de la voirie communale et sur l'insuffisance de l'équipement sportif ;

— M. Coudé du Foresto, sur la durée des prêts des Caisses d'épargne, sur le Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales, sur le fonctionnement des prêts de la Caisse des dépôts, sur les ressources des collectivités ;

— M. Georges Portmann, sur la voirie vicinale et rurale ;

— M. Driant, sur la part accordée au monde rural dans la répartition des capitaux et sur l'implantation de zones industrielles ;

— M. Georges Marrane, sur les difficultés rencontrées par les collectivités locales concernant l'attribution de certains prêts ;

— M. Chochoy, sur l'aménagement des zones industrielles et sur la question des réservations foncières ;

— M. Edouard Bonnefous, concernant la répartition géographique des crédits accordés pour la construction, la Caisse des dépôts devant construire en fonction d'une planification et d'une programmation ;

— M. Garet, sur la situation des Caisses d'épargne au regard des demandes de prêts qui leur sont adressées ;

— M. Descours Desacres sur la durée des prêts alloués aux collectivités locales ;

— M. Louvel, sur le fonctionnement de la Société centrale pour l'équipement du territoire (S. C. E. T.) ;

— M. Monichon, sur le secteur des opérations non subventionnées (voirie communale et bâtiments communaux) ;

— M. Chevallier, sur une harmonisation souhaitable des prêts consentis par les Caisses d'épargne et des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations ;

— M. Bousch, sur un certain transfert de charges de l'Etat aux collectivités locales ;

— M. Jacques Masteau, sur la voirie rurale, les constructions scolaires et les zones à industrialiser par priorité ;

— M. Marcel Pellenc, rapporteur général, sur les crédits du Fonds routier concernant la voirie communale.

Après que plusieurs commissaires eurent rendu hommage à l'œuvre accomplie par le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, M. Alex Roubert, président, examinant l'origine des capitaux drainés, a insisté sur le fait que certains concours pourraient être réservés à la Caisse des dépôts de façon plus substantielle.